

RÉMUNÉRATION NETTE  
ANNUELLE



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

**20 995 € ET PLUS POUR  
LA MOITIÉ DES SALARIÉS**

Le revenu net annuel médian de la branche est inférieur à celui du secteur.

Néanmoins, les ouvriers ont un revenu un peu plus élevé.

**Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)**

Catégories sociales			Ompl
Cadres	24 626	40 329	36 136
Professions intermédiaires	21 450	25 500	22 520
Employés	20 153	22 927	20 416
Ouvriers	17 400	17 345	17 264
Ensemble	<b>20 995</b>	<b>25 753</b>	<b>22 469</b>

Source : extractions Insee, DADS 2018.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'huissiers de justice

**518 € DE PLUS EN FAVEUR DES HOMMES**

Le genre a un effet non négligeable sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche.

Rapporté au mois, un différentiel de 43 € est observé au profit des hommes.

**QUASI-PARITÉ SALARIALE**

L'indice de parité de la branche montre une congruence des rémunérations médianes des femmes et des hommes (2,4 points d'écart).

Cependant, les ouvriers constituent la catégorie la moins égalitaire.

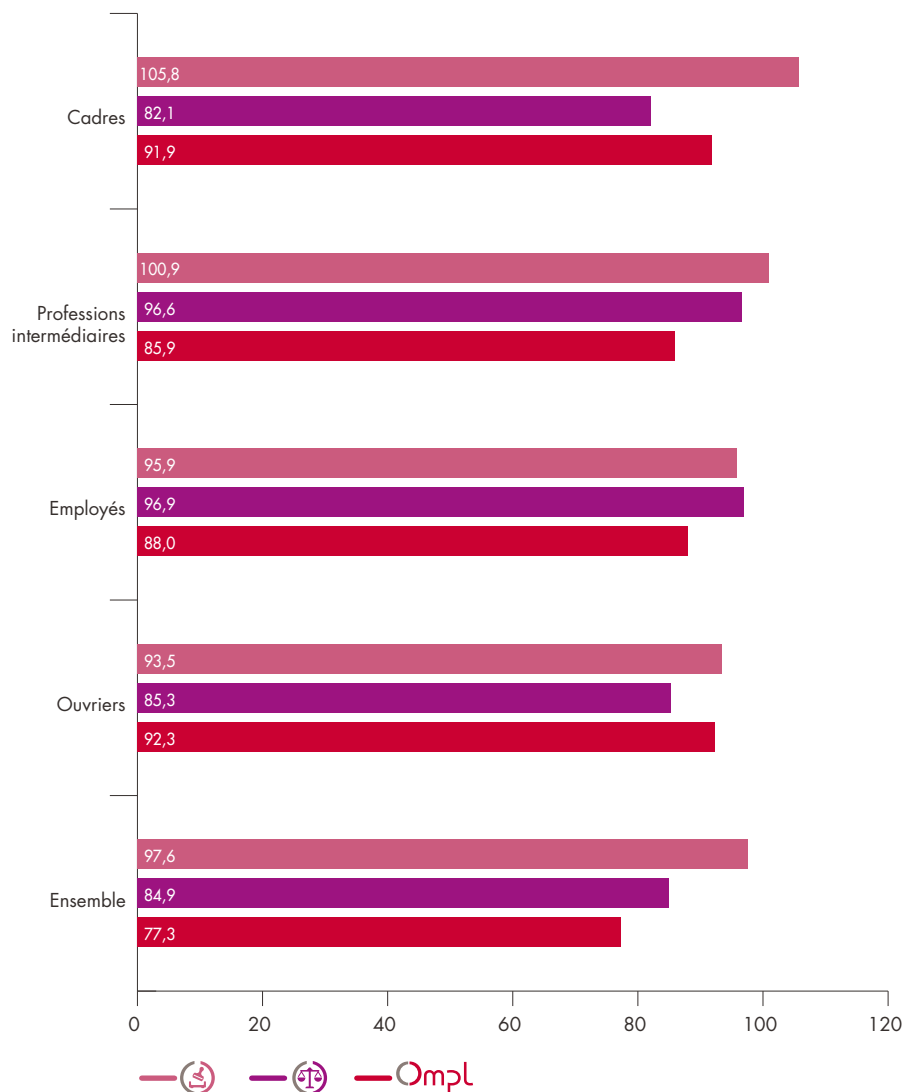
Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 93,5 % de celle des hommes.

## Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			Ompl
Femmes	20 832	25 139	21 689
Hommes	21 350	29 613	28 075
Ensemble	20 995	25 753	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.

## Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2018.



### VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Dans la branche, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 13,3 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est beaucoup plus modeste (0,2 %).

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge			Ompl
< 35 ans	19 135	22 857	20 157
35 à 49 ans	21 634	27 016	22 982
50 ans et +	21 671	26 452	23 913
Ensemble	20 995	25 753	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.



### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 6 407 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (Île-de-France) et le moins élevé (Hauts-de-France).

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	20 767	25 140	22 864
Bourgogne-Franche-Comté	19 638	22 185	21 637
Bretagne	20 729	24 217	22 113
Centre-Val de Loire	21 183	23 685	21 849
Corse	20 889	20 402	21 614
DOM	21 462	23 008	21 494
Grand Est	21 242	22 582	21 683
Hauts-de-France	18 768	22 145	21 281
Île-de-France	25 175	33 499	26 731
Normandie	19 985	22 801	21 511
Nouvelle-Aquitaine	19 878	22 587	21 516
Occitanie	19 727	22 181	21 500
Pays de la Loire	19 588	23 467	21 637
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21 004	23 586	21 879
Ensemble	20 995	25 753	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.